

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 965

présenté par
M. Ruffin

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 30.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Le pass sanitaire ne doit pas concerner les adolescents et les enfants.

""Le recul existant, ne permet pas d'assurer la pleine sécurité de ces nouveaux vaccins chez l'adolescent""

Cette citation est extraite du dernier rapport du Comité consultatif national d'éthique (présidé par Jean-François Delfraissy) à propos de la vaccination chez les adolescents. Ce rapport explique même qu'il s'agirait de plancher sur d'autres stratégies que la vaccination pour les adolescents, pour qui le rapport bénéfice risque n'est avantageux que lorsque l'on prend en compte le retour à une vie sociale ""normale"".

Ainsi, conformément aux indications de ce rapport, nous demandons ici l'interdiction de demande d'un pass sanitaire pour les mineurs.

"